

Profil de fonction

Intitulé de la fonction

Enseignant d'écriture au Conservatoire royal de Bruxelles pour les bacheliers et/ou master

Type de contrat

Professeur (temporaire à durée déterminée pour 1 an, puis possibilité de contrat à durée indéterminée et nomination définitive)

- Soit 12 h/semaine de cours individuels/collectifs (40 semaines/année)
- Et 80 h/année destinées à des responsabilités de coordination ou institutionnelles
- Rémunération : barème 501 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Domaines de responsabilités et tâches principales :

Tâches principales :

- Il est en mesure de donner le cours d'écritures dans tous ses aspects : harmonie, contrepoint, fugue, compréhension des styles historiques d'écriture, etc. ;
- Il démontre une réflexion personnelle et approfondie sur la place des cours d'écritures dans le cursus de formation d'un musicien ;
- Il est particulièrement attentif au développement concret de la plus grande transversalité entre les cours d'écritures, analyse et formation musicale, etc.
- Il exerce une responsabilité, en dehors de sa charge de cours frontale, dans l'organisation pratique de l'ensemble des cours d'écritures, dans le respect de l'article 73 du Décret du 20 décembre 2001.

Responsabilités pédagogiques (savoir, savoir-faire, savoir être) :

- Il connaît et adhère au projet pédagogique et artistique du Conservatoire ;
- Il développe une approche pédagogique cohérente et l'explique dans des fiches de cours ;
- Il assure les enseignements à ses groupes/étudiants tel que planifié ;
- Il développe une grille d'évaluation spécifique pour son/ses cours ;
- Il participe à la construction des programmes ;
- Il s'engage dans une dynamique d'animation d'une équipe d'enseignants, entre autres par sa participation aux conseils d'option ;
- Il est créatif et communique son énergie ;
- Il dispose de bonnes compétences communicationnelles et interpersonnelles ;
- Il favorise l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Il est disposé à remettre en question son dispositif éducatif suite aux évaluations ;
- Il témoigne d'une disponibilité à élargir ou renforcer ses connaissances.

Responsabilités institutionnelles

- Il est le référent administratif des cours d'écritures envers l'administration et la direction du Conservatoire ;
- Il s'assure que toutes les démarches sont réalisées en temps et en heure ;
- Il développe des synergies et participe à la réflexion sur le projet pédagogique de l'école ;
- Il participe aux démarches d'amélioration de la qualité du Conservatoire ;

- Il utilise les technologies de l'information (email, internet, téléphone) pour informer ses étudiants ou l'institution ;
- Il complète les informations personnelles nécessaires pour le site internet ;
- Il communique les informations relatives aux initiatives autour du conservatoire pour nourrir le site internet

Compétences transversales :

- Il suscite la curiosité intellectuelle de ses étudiants ;
- Il explicite ses choix pédagogiques de manière à ce que les étudiants puissent s'interroger sur leurs propres besoins et les modes d'apprentissage ;
- Il développe l'esprit critique de ses étudiants et la recherche ;
- Il favorise l'acquisition d'une véritable culture de l'art qui favorise l'autonomie créatrice ;
- Il encourage les initiatives de rapprochement avec d'autres disciplines musicales, théâtre ou autres ;
- Il ouvre l'esprit de l'étudiant, encourage la polyvalence et l'ouverture sur le monde.

Le candidat idéal :

- justifie d'au moins 5 à 10 ans d'expérience d'enseignement de la matière au niveau de l'enseignement supérieur artistique ;
- est une référence en matière de réflexion sur la pédagogie de l'écriture (publications, articles, etc.) ;
- démontre une ouverture aux différentes expériences en matière de pédagogie de l'écriture musicale ;

C'est un plus, s'il dispose :

- d'une large expérience internationale ;
- d'un certificat d'agrégation ou autre diplôme pédagogique ;
- et parle couramment l'anglais (niveau B2).

Procédure de sélection

Un dossier complet (cf Moniteur belge) sera examiné par la commission de recrutement ; le candidat sera invité à donner une leçon devant celle-ci et à prendre part à un entretien avec ses membres.

Les compétences techniques, pédagogiques et transversales sont les principales prises en compte. Néanmoins les références et les années d'enseignements sont essentiels...